

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI

15 rue de Verdun, centre-ville BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX

Tél: (687) 24 31 30 / Fax: (687) 24 31 31 / Mail: cfe@cci.nc

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT



LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 1 original du PV d'assemblée ou de la délibération du CA L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités: > LNC.NC (presse en ligne) > ACTU.NC (presse papier) > La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne) > RRB.NC (presse en ligne) > Noumeapost.nc (presse en ligne) 1 fiche de renseignements
RIDET	Aucune formalité
DSF	Aucune formalité

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES:

Le RCS-DAE accepte UNIQUEMENT les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

<u>Pour les Personnes morales</u> : **21 550 XPF** (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

ET PLUS PARTICULIEREMENT

- Pour les commissaires aux comptes (CAC)
 - si le CAC n'a pas signé le PV d'AG qui le nomme, fournir la lettre du CAC acceptant sa désignation
 - si le nom du CAC ne figure pas sur la liste dressée par la compagnierégionale des CAC, la justification de son inscription sur la liste des CAC
 - ☑ Si seule <u>l'adresse</u> d'un commissaire aux comptes change,

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3
RIDET	Aucune formalité
DSF	Aucune formalité

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES:

Le RCS-DAE accepte UNIQUEMENT les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 10 250 XPF

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)